

COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ

Arrêté n° 29/ 2024

**ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE**

**Objet : défilé à l'occasion du festival « Passion d'Avril » 14 ème édition le samedi 27 avril 2024.**

Le Maire de CROUY- SUR -OURCQ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 et suivants,

VU la requête de la mairie de CROUY SUR OURCQ pour un défilé au lampion,

VU l'ordonnance n° 45-2339 du 13 Octobre 1945 relative aux spectacles,

VU la demande présentée par le Maire de Crouy Sur Ourcq

**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation sur le territoire de la commune,

**ARRETE**

**Article 1** : le défilé à l'occasion de la 14 ème édition de Passion d'Avril aura lieu dans les rues de Crouy Sur Ourcq, le samedi 27 avril 2024 à partir de 13h30.

**Article 1-1** : concernant le défilé, le cortège sera ouvert par un représentant de la mairie, les axes routiers seront temporairement bloqués pour le passage du cortège par les organisateurs, vêtus de gilets fluorescents et de moyens lumineux si besoin.

**Article 1-2** : l'itinéraire, sauf intempéries, sera le suivant : départ de la Place du Champivert, rue de l'Epée, Rue du Général De Gaulle – Place du Marché – rue Geoffroy, jusqu'à l'arrivée à hauteur de La Providence.

**Article 2** : Le tronçon de la rue Geoffroy allant du carrefour avec la Place DESPAUX, jusqu'à celui avec la rue Dufresne, sera fermé à la circulation afin de permettre un maximum de sécurité pour cette manifestation.

**Article 3** : La voie de recours est de deux mois.

**Article 4** : copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers de Lizy sur Ourcq, Services Techniques et Police Municipale de CROUY SUR OURCQ.

A CROUY SUR OURCQ, le 12 avril 2024

Monsieur Didier MANSON  
Maire de CROUY SUR OURCQ

